

# Procès verbal des délibérations du Conseil Municipal de Saint-Paul-en-Chablais

## Réunion du jeudi 13 octobre 2011

*Lieu* : Mairie de Saint-Paul-en-Chablais  
*Date* : le vendredi 13 octobre 2011  
*Date de convocation* : le 6 octobre 2011  
*Président de séance* : Bruno GILLET, Maire  
*Secrétaire de séance* : Bertrand BECHET

**Présents (16)** : Bruno GILLET, Max MICHOD, Gérard VEZIN, Jean-François LACROIX, Gilbert DUFOUR, Marie-Françoise PAUTHIER, Jean-François JACQUIER, Nicole BESSON, André CHEVALLAY, Bertrand BECHET, Roger SERVOZ, Marie-Claire DUCRET, Philippe GILLET, Marc MEUNIER, Vincent PAUTHIER Conseillers Municipaux.

**Pouvoir (0)** :

**Absents excusés (3)** : Sylvie KEO, Marie-Noëlle DIZIERE, René DELAJOUX Conseillers Municipaux

Bruno GILLET accueille les membres du Conseil Municipal, remercie le public présent de leur présence et présente l'ordre du jour de la réunion.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
ACCEPTE le compte rendu du 09 septembre 2011.**

## I – SYANE : Proposition de financement du programme de sécurisation

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en juillet 2010 une réunion avait été provoquée par le SYANE pour présenter les zones de St Paul où un défaut de sécurité d'alimentation avait été identifié sur les « réseaux Basse Tension Aériens (BTA) nus de faible section »

Modalités de financement retenues pour ces zones : 15% restent à la charge de la commune.

Plusieurs secteurs avaient été retenus comme prioritaires dont :

- 1 - Roseires
- 2 - Serres
- 3 - Chez Burquier.

Une explication du programme de sécurisation : « réseaux Basse Tension Aériens (BTA) nus de faible section » est donnée aux membres du conseil, soit :

« Réseau aérien nu de faible section »

- ✓ Une section inférieure à 14 mm<sup>2</sup> pour les réseaux en Cuivre
- ✓ Une section inférieure à 20 mm<sup>2</sup> pour les réseaux en Aluminium

« Plan de sécurisation »

- ✓ Programme de travaux visant la résorption des réseaux Basse Tension aériens nu de faible section

M. le Maire précise que les opérations ont été identifiées et priorisées par le SYANE en concertation avec la commune sur la base de :

- ✓ La proportion de réseau BT aérien nu faible section par rapport au linéaire total sur le territoire des communes
- ✓ Critères techniques
  - Linéaire de réseau aérien nu faible section
  - Nombre d'usagers mal alimentés
  - Chutes de tension
  - Charges des transformateurs amont et aval
- ✓ Vérifications de terrain

Les travaux seront mis en œuvre par le SYANE dès accord de financement → Changement sur les 3 zones de l'existant, en général 4 fils aériens sont remplacés par un seul de T70.

La commune récupèrera au cours des travaux les fils de cuivre.

## 1. Roseires

Montant de la dépense : 31 068 € TTC

Proposition de répartition du financement :

SYANE : 27 172 € (85%)	Commune : 3 896 € (15%)
	+ 3% de frais généraux : 932 €

Le remboursement de la commune sera à effectuer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 en 20 annuités.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

**VALIDE la proposition de financement faite par le SYANE sur le secteur de Roseires.  
AUTORISE M. le Maire à signer la proposition de financement.**

## 2. Serres

Montant de la dépense : 23 301 € TTC

Proposition de répartition du financement :

SYANE : 20 379 € (85%)	Commune : 2 922 € (15%)
	+ 3% de frais généraux : 699 €

Le remboursement de la commune sera à effectuer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 en 20 annuités.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

**VALIDE la proposition de financement faite par le SYANE sur le secteur de Serres.  
AUTORISE M. le Maire à signer la proposition de financement.**

## 3. Chez Burquier

Montant de la dépense : 12 621 € TTC

Proposition de répartition du financement :

SYANE : 11 038 € (85%)	Commune : 1 583 € (15%)
	+ 3% de frais généraux : 379 €

Le remboursement de la commune sera à effectuer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 en 20 annuités.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

**VALIDE la proposition de financement faite par le SYANE sur le secteur de Chez Burquier.  
AUTORISE M. le Maire à signer la proposition de financement.**

## **II – Sel de déneigement : convention avec le Conseil Général**

La commune, compte tenu du reliquat de sel de la période hivernale 2010/2011 commandera cette année 75 tonnes de sel (contre 100 tonnes précédemment).

La commande sera passée à un fournisseur privé.

En complément de cette commande et en cas de besoins le Conseil Général propose aux différentes communes de signer une convention qui permettra de fournir du sel en dépannage, selon les stocks disponibles.

Cette convention annuelle est tacitement reconductible et sans engagement de commande. Pour la saison 2011/2012, le prix est fixé à 85.97 € TTC la tonne. Il reste à la charge des communes d'aller chercher le sel à la réserve de Maxilly.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

**VALIDE la proposition de convention relative à l'approvisionnement en sel de déneigement au profit de la commune de Maxilly par le CERD de Maxilly.**

**AUTORISE M. le Maire à la signer.**

## **III – Méthaniseur : Vente de la parcelle de terrain à la CCPE**

M. le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil une délibération avait été prise en faveur de la mise à disposition d'un terrain communal à la CCPE par le biais d'un bail emphytéotique. Cependant cela s'avère illégal entre deux collectivités.

En effet, La mission de service public ne relevant pas de la commune, cette dernière, à l'issue du bail, ne dispose pas du droit d'exploiter ces équipements.

L'Etat conseille à la CCPE d'acquérir les terrains, sous certaines conditions pour que les communes puissent « conserver » leurs biens communaux.

La CCPE propose de mentionner dans l'acte la clause spécifique : La CCPE s'engage à rétrocéder le terrain à la commune en cas d'arrêt d'exploitation des installations.

A la suite de l'étude de ce dossier en réunion d'adjoints, M. le Maire proposé au Conseil Municipal, d'aller plus loin en précisant :

*« Le terrain devra être rétrocédé dépollué et exempt de toute construction »*

Le conseil municipal propose aussi de préciser que la commune est prête à vendre à la CCPE le terrain nécessaire à la construction et non pas la totalité de la parcelle, d'une surface bien plus importante que celle utile au projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 13 voix POUR**

**ACCEPTE la vente partielle de la parcelle section A n°1221 correspondant à la partie utile à la réalisation du méthaniseur à la CCPE selon la clause spécifique :**

- **La CCPE s'engage à rétrocéder le terrain, dépollué et exempt de toute construction, à la commune en cas d'arrêt d'exploitation des installations.**

**AUTORISE M. le Maire à signer les actes à intervenir.**

## **IV – VACANCE DE POSTE : AGENT TECHNIQUE DEUXIEME CLASSE**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que Benjamin Waeselynck (stagiaire) a démissionné. Il a trouvé un poste sur la commune de Publier, sa prise de poste doit se faire au plus tard le 01/01/2013. Il effectuera un préavis jusqu'à la fin du mois de décembre, ce qui devrait permettre à la commune de recruter sur un poste similaire.

Lancement d'un recrutement sur profil similaire.

## **V – COMPLEMENT AUX STATUTS DE LA CCPE**

M. le Maire explique que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Evian propose aux communes membres un complément de statuts concernant la prise en charge des compétences relatives à :

- La protection de l'environnement par la méthanisation
- L'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- La formation musicale (solfège)
- Le transport à la demande.

Le Conseil Municipal déplore le manque de documentation préalable. Il souhaite que la CCPE transmette des synthèses expliquant le choix et la mise en œuvre des nouvelles compétences proposées.

Le Conseil Municipal décide de surseoir au vote du complément aux statuts de la CCPE.

Le dossier sera présenté lors du prochain conseil municipal du mois de novembre.

## **VI – Rapport des Commissions.**

### **1. Commission Urbanisme**

#### **Proposition de la commission urbanisme : pour validation.**

M. Jean-François LACROIX expose les différentes demandes étudiées par la commission d'aménagement du territoire et urbanisme réunie le 03 octobre 2011.

Le Conseil Municipal se prononce ainsi :

#### **\* PERMIS DE CONSTRUIRE**

*BERNARD Lilian – CHEZ BOCHET*

**Objet** : Construction d'un chalet

**Décision favorable, demande de pièces complémentaires**

#### **\* DECLARATIONS PREALABLES**

*COMPOIS Patrick – CHEZ BOCHET*

**Objet** : Construction d'un muret

**Décision favorable**

*DUPLAN Pascal – SERRES*

**Objet** : Construction d'un abri voiture

**Décision favorable**

*SUAREZ José – CHEZ THIOLLAY*

**Objet** : Construction d'un abri bois

**Décision favorable**

*DUPRE Joël – PIERRE-GROSSE*

**Objet** : Diverses modifications

**Demande de pièces complémentaires**

## **PLU – Présentation au SIAC.**

Jean-François LACROIX a représenté la commune de Saint-Paul pour présenter aux membres du SIAC, jeudi 06 octobre, la demande de dérogation pour les modifications de zonage.

Cette demande de dérogation concerne une quinzaine de points qui ont dû être défendus car entre le POS et le PLU ils passent de terrains naturel ou agricoles en terrains constructibles ; avec notamment la régularisation du terrain de Camping.

Les élus du Siac ont apprécié l'énorme travail réalisé par les élus sur le projet de PLU et donné un accord verbal concernant la demande de dérogation.

Un accord définitif et officiel est attendu par la commune.

## **2. Commission animation**

### **❖ Cérémonie des conscrits : les années en 1**

Succès pour la cérémonie et le repas auquel ont participé Gilbert DUFOUR et Isabelle BLANC. Une très bonne dynamique des 20 ans qui étaient nombreux et ont bien participé.

### **❖ Fête de la pomme**

Les préparatifs sont sur la fin. 3 Tonnes de pommes ont été ramassés, données par les personnes propriétaires. 700 kg de pommes à manger ont été achetées.

La composition des stands est rappelée par Gilbert DUFOUR.

M. le Maire précise que l'inauguration de la salle DELALEX aura lieu à 11h00.

## **3. Commission du personnel**

### **❖ Recrutement du responsable des services techniques.**

Plus d'une trentaine de candidatures ont été reçues. Une première réunion a eu lieu le 30 septembre au cours de laquelle ont été sélectionnés les candidats à auditionner.

Les entretiens auront lieu le 21 octobre.

## **4. Commission travaux**

### **❖ Contentieux façades de la Mairie**

M. le Maire présente les conclusions du rapport final d'expertise demandée par le tribunal administratif de Grenoble.

#### *Identifications des responsabilités :*

- l'architecte (R. BIRRAUD) pour la conception et la direction de l'exécution (20%)
- L'économiste (J-P COCHON) pour la rédaction du CCTP et la participation dans la direction de l'exécution (20%)
- L'entreprise titulaire du lot (BATI CHABLAIS) et sa sous-traitante, l'entreprise Noël CHARLES pour l'exécution des travaux (60%)

#### *Travaux à engager :*

- La réfection intégrale des crépissages des façades y compris piquetage en profondeur des enduits actuels.
- En plus : dégager le pied des façades pour réaliser une bande de drainage pour permettre la « respiration de la base des façades, une barrière contre les remontées capillaires par injection de résines et un plinthe d'enduit étanche désolidarisée des enduits de façades hors sol ».

#### *Montant retenus :*

- La réfection intégrale :  
Estimation du coût : 108 598,57 € TTC à la charge des responsables en fonction des taux définis.
- La réalisation du drain et de la barrière étanche : les conclusions les donnent à la charge de la commune malgré une requête déposée par l'avocat de la Mairie lors de l'envoi du rapport intermédiaire.

Précisions apportées par l'expert : *Cette somme aurait été à la charge de la commune si elles les avaient réalisées dès l'origine*

Estimation du coût : 42 654 € TTC

Préjudices subis par la commune évalués (hors frais de justice et d'expertises qui viendront en sus) : 65 945 € TTC

→ L'assurance Groupama de la commune prend en charge les frais d'expertise et de justice  
→ Groupama a demandé à l'avocat de la commune, maître LE GULLUDEC, de reprendre contact avec les avocats des différentes parties pour trouver un accord sur cette base – afin de ne pas avoir à relancer une procédure devant le tribunal.

#### ❖ **Cantine : travaux complémentaires**

Très forte participation à la cantine (100 enfants parfois).

En projet : lavabos, sonorisation, éclairage.

Object : Faisabilité – plans – organisation du chiffrage et planification de la réalisation.

Il est proposé au Conseil municipal d'attendre l'arrivée d'un responsable des services techniques, de missionner le cas échéant un cabinet qui puisse définir le projet et estimer les coûts.

Les travaux seront ensuite à représenter au conseil municipal pour les intégrer au budget 2012 et être réalisés en été 2012.

## **5. Commission vie scolaire**

La commune accueillera Mlle THOUZEAU pour un stage dans les écoles dans le cadre de sa formation petite enfance sur une période de 1 mois, en novembre. Tutorée par les ATSEM de l'école, elle complètera son apprentissage sur les temps de cantine scolaire (avec les petits) et de garderie du soir. La commission communication s'est réunie le 10 octobre.

## **6. Commission communication**

#### ❖ **Bulletin d'information**

La commission communication s'est réunie le 10 octobre. Elle travaille sur :

- L'édition du bulletin de fin d'année qui sera sans doute de 8 pages à sortir pour mi-décembre. Des échanges ont lieu sur la sortie du bulletin communale deux fois par ans. L'attention est attirée par l'adjoint aux finances sur le coût que cela représente. Il propose un seul bulletin par an. Après discussion il est confirmé la sortie de deux bulletins avec un avis partagé par les conseillers sur l'importance de la communication, notamment du fait du grand nombre de nouveaux habitants sur la commune, qu'il est important de bien intégrer au village.

- Le panneau d'entrée de village qui sera revu pour l'été. M. le Maire présente les conclusions du rapport final d'expertise demandée par le tribunal administratif de Grenoble.
- Le site internet est toujours autant plébiscité avec environ 170 visites jours. Parmi les pages très lues figurent les comptes rendus des conseils municipaux et PLU.
- La signalisation des hameaux, des différents services a fait l'objet d'une étude détaillée avec photos pour des travaux à programmer en 2012.

## **VI – Affaires diverses**

### **1. Poëse**

M. MICHOUUD présente aux conseils les avancées des travaux à Poëse.

Le goudronnage définitif est prévu le 24 octobre - y compris goudronnage des trottoirs.

Concernant le parking-relais, l'enrochement pour le talus est en cours.

Un accord pour le positionnement de l'arrêt de bus a été donné par le Conseil Général qui le prendra en charge. Il sera positionné à l'entrée de Poëse. Un passage piéton et un cheminement piétonnier sécurisé restent à définir, car dans le cadre des scolaires il doit y avoir 100 mètres de visibilité de chaque côté. La commune doit interroger le Conseil Général en ce qui concerne la réalisation du cheminement piéton qui serait d'un montant d'environ 18 000 €.

M. le Maire remercie chaleureusement Max MICHOUUD et Gérard VEZIN pour le gros travail de suivi des travaux sur ce chantier.

### **2. Rappel des grands dossiers en cours de la commune**

M. le Maire rappelle au conseil les différents dossiers engagés :

- Salle des fêtes

Une réunion est proposée par Jean-François LACROIX le 27 octobre à 20h.

- Clocher à Bulbe

La commission d'appel d'Offre s'est réunie.

Trois sociétés avaient candidaté pour la maîtrise d'œuvre. Le cabinet BIRRAUD a été retenu.

- Projet d'aménagement du Chef Lieu.

Une réunion technique à agender, point sur les orientations à prendre.

- Maison des anciens

Le sujet est à approfondir compte tenu de l'opportunité de la vente de la propriété Eymard.

- Logements ancien garage

Il est précisé que le Permis de Construire sera déposé en Mairie avant la fin du mois d'octobre et à étudier lors de la prochaine commission.

- Maison médicale

En parallèle du projet de maison médicale une réunion est à organiser avec les différents intervenants potentiels.

- Café des amis
- Suivi du projet Méthaniseur
- Sécurisation du réseau d'eau potable
- Succession de Mme BRUEL
- Vergers du Gavot
- Plage : bilan

### 3. Maison des anciens : proposition d'acquisition

Un point sur le secteur prévu pour la réalisation de la Maison des anciens est réalisé.

L'opportunité de la vente de la propriété Eymard amène le conseil à devoir se positionner avant le 26 octobre car une offre a été faite.

Différentes options d'achat sont envisagées avec ou sans le portage de l'Etablissement Public Foncier. Investissement de la donation de Mme Bruel dans le projet.

Trois éléments importants sont retenus quant au secteur :

1 – Permettre l'élargissement de la Route Départementale 252 et sa sécurisation.

2 – Développer un cheminement piéton permettant à la population des hameaux de ces secteurs de venir en toute sécurité au chef-lieu.

3 – Permettre l'implantation d'une maison de retraite pour les personnes âgées par l'apport de terrains.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 ABSTENTION et 15 voix POUR.**

**DECIDE d'acquérir au meilleur prix l'ensemble de la propriété pour un double projet d'aménagement de la route et de construction d'une maison de retraite.**

**AUTORISE M. le Maire à engager les démarches nécessaires.**

### 4. Préparation des élections : mise à jour des listes.

A la suite de la mise en place de la nouvelle numérotation l'ensemble de la liste électorale a été mise à jour par le secrétariat, soit actuellement 1683 inscrits.

Il convient d'actualiser cette liste afin de supprimer les personnes n'étant plus sur la commune.

Pour cela nécessité de faire une réunion avec les élus intéressés et connaissant très bien les habitants courant novembre.

### 5. Tennis et foot

La nouvelle association de Tennis va gérer l'organisation du terrain.

Ils font la demande au Conseil afin de pouvoir bénéficier du petit local afin de ranger du matériel et d'avoir ponctuellement accès aux vestiaires du foot.

Un accord est donné pour le prêt du petit local et l'octroi d'un double des clés,.

Cependant il est précisé qu'une convention devra intervenir dans le mois à venir pour encadrer tous ces éléments.

Parallèlement le FC Gavot a sollicité la commune pour l'utilisation du terrain afin de se réhabituer à la pelouse. Lors des entrainements un accord est accordé pour l'utilisation des vestiaires.

Un contact doit être pris avec l'ancien club de foot de St Paul pour faire le point sur la dissolution de l'association et les suites concernant le matériel entreposé dans les vestiaires.

Il est rappelé que la commune assure les murs des vestiaires mais que l'intérieur est à la charge de l'association utilisatrice.

## **Rappel calendrier : Parmi les réunions programmées**

14 octobre 19h00 : Comité syndical SIVOM

**16 octobre : 10<sup>ème</sup> fête de la pomme**

18 octobre 09h00 : Rencontre Domaines – Mme FROMION – Evaluation ancien garage communal-MNM

18 octobre 9h30 : Point plateformes ordures ménagères CCPE

18 octobre 9h00 : Siac (maire) tourisme

18 octobre 14h00 : Réunion avec le personnel (astreinte, déneigement,...)

19 octobre 8h15 : réunion Chablais Léman Développement (maire)

19 octobre 11h15 : Antenne Bouygues - Rendez-vous Etat des Lieux avant pose de l'antenne à la BEUNAZ.

20 octobre 16h00 : CDDRA (maire )

21 octobre 9h00 : Numérotation - entreprise FEUR

21 octobre 17h00 – 20h00 : Entretien candidats responsable technique.

28 octobre 17h00 : Comité SERTE

31 octobre : FERMETURE MAIRIE

5 novembre : congrès départemental des maires, adjoints et conseillers généraux - Morzine

7 novembre 15h00 : bureau CCPE – M. le Maire

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 09 novembre 2011 à 20h15.

La séance est close à 23H50.

Le Maire,

Bruno GILLET

**Les conseillers municipaux :**

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
BECHET Bertrand	
BESSON Nicole	
BLANC Isabelle	
CHEVALLAY André	
DELAJOUX René	Excusé
DIZIERE Marie-Noëlle	Excusée
DUCRET Marie-Claire	
DUFOUR Gilbert	
GILLET Philippe	
JACQUIER Jean-François	
KEO Sylvie	Excusée
LACROIX Jean-François	
MEUNIER Marc	
MICHOUD Max	
PAUTHIER Marie-Françoise	
PAUTHIER Vincent	
SERVOZ Roger	
VEZIN Gérard	